

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Mardi 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 24 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration dans la salle de la Mairie à Seyne-les-Alpes.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président.

Les membres présents sont : Thomas Savornin, Laurent Pascal, Marie-Laure Guieu Corinne Labeille, Philippe Chauvin, Jean-Pierre Guieu, Sophie Richaud, Jean-Claude Mathieu, Stéphanie Avide, Mireille Savornin, Aurélie Pobedinsky et Gilbert Mathieu.

Les membres représentés sont : Brigitte Thomas

Les membres excusés sont : Edward Macelko, Jean-Noël Tron, Sébastien Esclapez, soit un total de 12 administrateurs présents et 1 administrateur représenté.
Sont présents mais non membres du CA : Nancy Daumas et Odile Sassano salariées de l'USB.

Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer et il demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

Vote : Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

- **Intervention de Monsieur THIEBAUT Thomas, référent Sports pour Tous concernant les offres de formation pour encadrer des activités sportives au sein d'une association.**
- **Démarrage de la saison.**
- **Point sur les manifestations.**
- **Infos CNDS**
- **Préparation AG USB**
- **Questions diverses**

Première résolution : Intervention de Monsieur THIEBAUT Thomas.

- Il nous propose des formations santé, entre autre diabète et perte d'autonomie.

Possibilité d'accompagnement pour les VAE pour les encadrants qui pratiquent depuis plusieurs années.

Toute animation sportive nécessite un CQP (certification de qualité professionnelle), les bénévoles et les services civiques peuvent se former, le CQP est transversal à plusieurs sports. Les formations continues courtes ne seraient plus prises en charges, seules les formations diplômantes seraient prises en charge. Tarif CQP 1150€.

Si financement par l'USB clause d'obligation d'animer 3 ans dans la structure après la formation.

Il précise que les CQP peuvent se regrouper avec d'autres clubs, cela se fait sur 6 mois en général, souvent les WE en discontinu. Certains animateurs professionnels des sections peuvent devenir formateurs sur la partie technique.

L'USB lance une invitation auprès des sections pour une formation de base.

Suite aux difficultés rencontrées par le Full contact, Thomas va essayer de trouver un animateur dans le secteur pour encadrer l'activité dans les meilleurs délais et par la suite proposer une formation pour les adhérents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

Deuxième résolution : Démarrage de la saison

- **Le basket** : besoin d'encadrement car équipe en Ligue, Sébastien et Laurent se sont engagés à se former.
- **Les boules** : pas d'arrêt, la section fonctionne pratiquement toute l'année.
- **Gymnastique Volontaire** : doit avoir un entretien avec la mairie de Montclar car nouvelle réglementation, Gilbert fera un courrier. Pour le gymnase de Seyne la mairie demande que la clé soit prise et rendue à la mairie après les cours.
- **Thalweg** : aimerait récupérer un ancien local pour stocker du matériel, ils ont acheté des toilettes sèches et des poches pour les douches.
- **Moto** : un local devrait être réalisé à Selonnet pour stocker du matériel, en attendant l'USB peut remiser du matériel dans son nouveau local. Ils ont loué 2 toilettes sèches pour le Trial (la réglementation est de 1 toilette pour 250 personnes)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième résolution : Point sur les manifestations

- **Endurance Moto** : super participation 250 motos, il faut compter 4 ou 5 personnes environ par moto soit 1 000 personnes. Très gros budget, dépenses 25 000€. 70 bénévoles à prendre en charge 4 jours et 3 nuits un très gros poste estimé 10 000€. 3 semaines de tracé (1 000 litre de gas-oil).

Très belle manifestation avec 240 repas vendus le samedi et 435 pizzas, baptême en hélico 222 personnes pour 85 décollage. Lors de leur AG ils décideront du format pour l'année prochaine afin de réduire les couts radios, secours et bénévoles. Un trial doit se faire sur 2 jours au mois de juin 2020.

- **Raid de La Blanche** : 46 dossards, 3 équipes de locaux, des équipes pour la coupe de France se sont qualifiées. Au niveau du club 15 adhérents, avec des CQP. Pour l'an prochain il faut revoir le matériel car le système de contrôle par balises a été défaillant. La fédération impose un traceur officiel. Des défections de dernier moment sur certains postes de bénévoles. Ils ont fait appel à des masseurs de Barcelonnette qui sont venus pour l'arrivée.
- **Forum des Associations** : il a eu lieu le 14 septembre en extérieur à la maison des jeunes, 18 stands sous 3 tentes, pas de démonstration dans le gymnase, c'est donc une amélioration à réfléchir pour l'année prochaine. Remerciements à la section escalade pour la tyrolienne qui a attiré beaucoup de monde
- **Octobre Rose** : il aura lieu le 13 octobre sur Montclar avec 3 parcours.
- **Monges-Alpes** : aura lieu samedi 28 septembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

Quatrième résolution : Infos CNDS :

C'était la dernière année que nous nous adressions au CNDS, l'année prochaine les demandes se feront auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) Bonne nouvelle cette année, nous avons demandé 16 500€ de subvention au titre des écoles de sports et en avons obtenu 12 000€, plus 1 500€ pour l'opération « j'apprends à nager 2019 » et 1 000€ pour la section gym.

L'an prochain tous les dossiers seront étudiés par les fédérations puisqu'ils passeront par l'ANS et plus par le CNDS.

Les subventions CNDS seront versées uniquement par paiement de factures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés

Cinquième résolution : Préparation AG USB

L'assemblée générale de l'USB est programmée le 16 novembre 2019.

Le trésorier demande à toutes les sections de faire parvenir au plus tôt les comptes rendus financiers et moraux ainsi que la liste des adhérents de l'année 2018/2019 à jour.

Cette année pas de repas mais un goûter pour les enfants ainsi qu'une animation vers 16 heures et un apéritif sous forme de buffet.

Volonté de continuer à récompenser les enfants et les belles performances. Chaque représentant de section a pour mission de mobiliser ses adhérents et de convaincre les enfants à venir à la remise des prix.

Il est demandé aux sections de fournir la liste des personnes à récompenser pour les performances de l'année passée et d'inviter tous les adhérents (année écoulée et année en cours).

18h30 - 19h option apéritif avec un budget de 800€ et participation libre.

Questions diverses :

Remerciements et excuses de Stéphanie de la section Marsouin qui n'a pas pu assurer son rôle cette année.

La bourse au ski aura lieu le 9 novembre.

Le Président, Gilbert MATHIEU



La Secrétaire de séance, Corinne LABELLE

